



Amiens, le 16 juin 2015

Communiqué de presse

Déplacement d'Emmanuel Barbe à Amiens le mardi 16 juin Bilan de la sécurité routière dans la Somme de janvier à mai 2015



Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière (DISR), s'est rendu à Amiens le mardi 16 juin 2015 pour rencontrer les acteurs locaux de la sécurité routière et évoquer avec eux le plan national d'actions annoncé en début d'année par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, visant à réduire la nombre d'accidents, de tués et de blessés sur les routes de France.

Deux mesures emblématiques de ce plan entreront en vigueur le 1er juillet prochain :

- L'interdiction pour tous les conducteurs de porter à l'oreille un dispositif susceptible d'émettre du son
- L'adoption d'un nouveau seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l pour les titulaire d'un permis probatoire.

À l'approche de la période estivale traditionnellement marquée par une recrudescence du nombre de tués sur les routes, Emmanuel Barbe a rappelé que tous les efforts doivent être et seront maintenus afin de poursuivre la baisse de l'accidentalité de ce début d'année.

En effet, dans le département de la Somme, les cinq premiers mois de l'année 2015 ont observé une diminution sensible du nombre d'accidents, de tués et de blessés par rapport à la même période en 2014 :

- Le nombre d'accidents a diminué de 16%, passant de 183 à 154
- Avec 10 tués entre janvier et mai 2015, le nombre de tués a diminué de 55% par rapport aux cinq premiers mois de 2014 (22 tués)
- Le nombre de blessés a également diminué, passant de 222 à 189 (-15 %).

Si les principales victimes restent les usagers de véhicule léger, **les deux roues motorisés représentent encore 30% des victimes tuées** et 20 % des victimes blessées, et restent un enjeu fort.

De même, si l'on ne dénombre pas de victimes tuées depuis le début de l'année 2015, **les piétons représentent néanmoins 19% des blessés dans le département** et doivent faire l'objet d'une vigilance accrue.

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent quant à eux 1 victime tuée sur 5 et un quart des victimes blessées depuis le début de l'année (en augmentation de 7 points par rapport à la même période en 2014).

Les causes d'accidents corporels sont assez variées mais comme en 2014, **le refus de priorité représente la première cause d'accident dans le département** depuis le début de l'année 2015, causant plus d'1 accident corporel sur 5.

En 2014, la vitesse excessive est la première cause d'accident mortel dans le département. Celle-ci était présente dans un tiers des accidents mortels. Si l'alcool au volant a causé 9% des accidents corporels, il a été responsable de près d'un quart des accidents mortels dans la Somme.

Les IDSR, acteurs indispensables de la sensibilisation à la sécurité routière

Dans la Somme comme dans les autres départements, de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont animées par des volontaires bénévoles appelés IDSR (intervenants départementaux de sécurité routière).

Peuvent devenir IDSR tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans des actions concrètes de prévention dans le domaine de la sécurité routière, qu'ils soient fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes socioprofessionnels, membres d'associations ou bénévoles.

Pour tout renseignement complémentaire sur la fonction d'IDSR, merci de contacter la mission départementale de sécurité routière à l'adresse suivante :
pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr